

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-1313/SG/FIN autorisant M. Abdi Souleiman Roble à acquérir un immeuble sis à Djibouti, Lotissement du Stade. faisant partie du titre foncier n° 785

n° 70-1313/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
3 novembre 1970

Numéro JO
n° 22 du 25/11/1970

Date du numéro
25 novembre 1970

TEXTE INTÉGRAL

M. Abdi Souleiman Roble est autorisé à acquérir une parcelle de terrain bâti, sise à Djibouti, lot n° 401-1 du Lotissement du Stade et faisant partie d'un terrain plus vaste immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 785 au nom de la Société Immobilière de Djibouti et du T.F.AI.,.